



Assemblée générale

Distr. limitée
10 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 86 d) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Projet de résolution présenté par le Président, M. Marco Antonio Suazo (Honduras), à l'issue de consultations informelles sur le projet de résolution A/C.2/57/L.15

Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993, 49/95 du 19 décembre 1994, 50/122 du 20 décembre 1995, 51/174 du 16 décembre 1996, 52/186 du 18 décembre 1997, 53/181 du 15 décembre 1998, 54/213 du 22 décembre 1999, 55/193 du 20 décembre 2000 et 56/190 du 21 décembre 2001,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé « Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat »¹,

Rappelant sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a déclaré souscrire au Consensus de Monterrey² adopté le 22 mars 2002 par la Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant également la décision de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et d'y faire appel davantage pour assurer le suivi et la coordination des conférences,

¹ A/57/388.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.



Réaffirmant qu'il importe de poursuivre le dialogue dans le sens des impératifs de la solidarité, des intérêts et avantages mutuels, de l'interdépendance véritable et du partenariat, pour renforcer la coopération économique internationale en faveur du développement, et réaffirmant aussi que les organismes des Nations Unies doivent renforcer leurs activités pour faciliter un tel dialogue,

Soulignant qu'il est essentiel de maintenir la mobilisation aux niveaux national, régional et international, de donner suite aux accords conclus et aux engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et de continuer à relier entre elles les organisations et les initiatives qui ont pour objet le développement, le financement et le commerce, dans le cadre du programme global de la Conférence,

Soulignant également qu'il importe d'établir des liens organiques entre, dans l'ordre ascendant, la session du printemps du Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, qui étudieront la question de la cohérence, de la coordination et de la coopération, et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui, relancé, sera l'instance où s'harmonisent les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et le cadre où s'échangent les idées sur la politique générale de mise en oeuvre des résultats de la Conférence, notamment sur la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement,

Consciente du rapport qui existe entre le financement du développement et la réalisation des buts et objectifs convenus sur le plan international, notamment dans la Déclaration du Millénaire³, quand il s'agit de mesurer les progrès du développement, de faciliter le choix des priorités du développement et d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable, compte tenu du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg,

1. *Souligne* que le Dialogue de haut niveau, instrument de coordination intergouvernemental du suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes, serait une façon d'assurer l'harmonisation des politiques des institutions qui s'occupent de développement, de financement, de questions monétaires et de commerce dans le cadre du programme global de la Conférence, en matière d'élimination de la pauvreté, de croissance économique soutenue, de développement durable et d'instauration d'un système économique mondial équitable;

2. *Décide* de rétablir le Dialogue de haut niveau actuel sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat sous la forme d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui deviendra l'instance intergouvernementale qui centralisera le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes;

3. *Décide* d'organiser le Dialogue de haut niveau tous les deux ans au niveau ministériel;

4. *Décide* de tenir le Dialogue de haut niveau en octobre 2003, à la date que déterminera le Président de l'Assemblée générale après consultation des parties

³ Voir résolution 55/2.

intéressées, de manière à faciliter une participation ministérielle de haut niveau et la présence des chefs de secrétariat des institutions internationales financières et commerciales et des autres organisations compétentes;

5. *Décide* que le thème général du Dialogue de haut niveau sera « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en oeuvre et travaux à prévoir »;

6. *Décide* que le Dialogue de haut niveau durera deux jours et qu'il prendra la forme de séances plénières et informelles d'un type nouveau permettant un échange de vues sur la politique générale et des tables rondes avec la participation interactive de toutes les parties prenantes. Le dialogue devrait être bien préparé, notamment par des consultations intergouvernementales appropriées. Les deux journées seront organisées de la manière suivante :

a) La première journée sera consacrée à huit tables rondes informelles avec la participation interactive de toutes les parties prenantes, sur le modèle des tables rondes de la Conférence de Monterrey dans la mesure du possible, avec deux sessions de quatre tables rondes chacune réunissant 35 participants et chargées de l'un des deux sujets suivants :

- Examen des dimensions régionales de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, avec la participation des secrétaires exécutifs des commissions régionales, des administrateurs des banques régionales de développement et d'autres parties prenantes;
- Examen des relations entre, d'une part, la réalisation des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment dans la Déclaration du Millénaire, et, d'autre part, la promotion du développement durable, de la croissance économique soutenue et de l'élimination de la pauvreté visant à la mise en place d'un système économique mondial équitable;

b) La deuxième journée sera l'occasion de réunions officielles et de rencontres informelles permettant un échange de vues entre toutes les parties prenantes et sous la présidence du Président de l'Assemblée générale sur la politique générale de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, sur la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement, et sur les tâches qu'il faut prévoir d'entreprendre en collaboration. Le Secrétaire général, l'Administrateur de la Banque mondiale, les directeurs exécutifs du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et les représentants des banques régionales de développement seront invités à faire des déclarations liminaires. Une réunion informelle permettra ensuite la tenue d'un dialogue interactif, strictement organisé selon la règle de la préséance pour permettre une participation au niveau ministériel. Les chefs de secrétariat des organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux qui étaient à la Conférence de Monterrey auront l'occasion d'intervenir, ainsi qu'un représentant de

la société civile et un représentant du secteur privé, choisis en leur sein par les participants accrédités;

7. *Décide aussi* de prévoir avant le Dialogue de haut niveau une journée informelle de témoignages, à laquelle participeront les représentants de la société civile et des entités du secteur privé accrédités à cette fin, et prie le Secrétariat de rédiger un compte rendu succinct de ces rencontres pour alimenter les débats du Dialogue de haut niveau;

8. *Décide en outre* d'adopter une résolution sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement inspirée, entre autres choses, des résultats du Dialogue de haut niveau et de ses travaux préparatoires et, à cet égard, prie le Président de l'Assemblée générale de faire paraître un résumé du dialogue sur les questions de politique générale, et les coprésidents des diverses tables rondes de faire paraître un résumé des délibérations de chacune d'elles;

9. *Prie* le Secrétaire général de soumettre, avant la tenue du Dialogue de haut niveau, un document de synthèse contenant un ordre du jour annoté et un programme de travail afin de faciliter l'organisation du dialogue;

10. *Prie aussi* le Secrétaire général de tenir à la disposition des participants du Dialogue de haut niveau les communications des parties prenantes concernant le financement du développement, y compris les documents dans lesquels le Conseil économique et social rend compte de sa réunion spéciale annuelle de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et des travaux pertinents de sa session de fond, et de leur fournir aussi le rapport annuel du Secrétaire général sur la suite donnée aux engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire;

11. *Invite* les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les parties prenantes de tous les niveaux à soutenir les travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement;

12. *Invite d'autre part* les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions compétentes des Nations Unies à participer au Dialogue de haut niveau, phase préparatoire comprise, et prie le Président du Conseil économique et social, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce et les chefs de secrétariat des autres organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux compétents à prendre une part active au Dialogue;

13. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies – notamment les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement – et en consultation avec les banques régionales de développement, les autres organismes régionaux compétents, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, de prêter son concours aux consultations régionales préparatoires du Dialogue de haut niveau;

14. *Invite* les gouvernements à renforcer la coordination entre les ministères des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du

commerce, les banques centrales et les autres partenaires nationaux, aux fins de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, du règlement des questions connexes et de la réalisation des activités consécutives, dont la préparation du Dialogue de haut niveau;

15. *Appelle* les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé à participer davantage aux tables rondes interactives et aux rencontres informelles de la session plénière du Dialogue de haut niveau, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et décide :

a) Que pourront être accréditées :

i) Toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

ii) Toutes les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement;

b) Que les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement auront à lui demander leur accréditation selon les règles suivies à la Conférence internationale sur le développement⁴;

c) Que les dispositions ci-dessus, qui régissent la participation des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé au Dialogue de haut niveau, n'auront aucunement valeur de précédent pour les autres réunions de l'Assemblée générale;

16. *Note* que le Dialogue de haut niveau, s'il est relancé avec succès, peut constituer une expérience utile pour l'intégration et la coordination du suivi des conférences;

17. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, au titre du point intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement », une question intitulée « Dialogue de haut niveau sur la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement »;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter avant la fin de sa cinquante-huitième session un rapport sur la suite donnée à la présente résolution.

⁴ Voir résolutions 54/279 et 55/245 B.